

COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

SEANCE du 7 juin 2016

L'an deux mille seize le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 18 // En exercice : 18// Présents : 13

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mai 2016

Présents :

DUFFOUR Hubert

COLIN Jean-Marc

SCOTTON Isabelle

RUBIN Laurent

DUMAS Véronique

RESSUGE Philippe

BASTIANI Cristelle

LAFFORT Alexa

PORTELLA Philippe

PIACENTINI Christophe

THERASSE Olivier

DALENS Claude

NONETTE Karine

Absents excusés : AUDUREAU Elodie, FILLON CAMGRAND Jean-François, FORNARO Patrick, CHARPY-PUGET Pascal, COMBRES Maryse

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

---- Le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation.

Ordre du jour :

- **Démission de Madame Sandrine Laffargue de son poste de Conseillère municipale**
- **Travaux 2016 :** -Le point sur les travaux en cours
 - Eglise de Mourrens : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- **Finances :** Le point sur les dépenses et les subventions
- **Agglomération Agenaise :**
 - Prise en charge des participations des familles fréquentant le ramassage scolaire : circuit 214
 - Comptes rendus
- **Commissions Communales**
 - Comptes rendus
- **Questions diverses**
 - Point informatique

- **Démission de Madame Sandrine Laffargue de son poste de Conseillère municipale :**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Madame LAFFARGUE Sandrine l'informant de sa démission de son poste de conseillère municipale.

Monsieur le Maire a contacté les personnes suivantes sur la liste de la majorité :

- Mme COUDANNES Christelle

- Monsieur LEROY Jean Pierre

Ils ont tous les deux refusé par courrier la place de Conseiller Municipal proposée pour raisons personnelles,

Le Conseil Municipal prend acte lors de cette séance qu'il sera désormais incomplet et siègera à 18 élus.

Monsieur le Maire en informera Mme le Préfet de Lot et Garonne.

- **Travaux 2016 :** Laurent RUBIN informe le Conseil Municipal des travaux réalisés et des sujets étudiés par la Commission.

TRAVAUX 2016 :

- Création d'un emplacement pour les conteneurs OM sur le parking de la salle polyvalente : les travaux sont terminés. Les conteneurs (jaune et vert) sont désormais stockés sur la plateforme. Une affiche expliquant le tri a été fixée sur place. Le verre est à déposer sur le site de BECADE. Le service technique a planté des grimpants contre les panneaux pour embellir la structure.
- Reconstruction du court de tennis : le court a été entièrement refait (Surface en béton poreux, peintures verte et rouge brique, grillage, portail avec une serrure à codes). La chaise d'arbitre est en attente de livraison. Un point d'eau et l'éclairage ont été réinstallés. Le service technique a nettoyé la toiture et a passé 2 couches de lasure sur l'abri. Il reste à installer une vitrine d'affichage pour les réservations du court de tennis.
- Travaux à l'école du haut : les travaux débiteront à la fin de l'année scolaire. Il est prévu de remplacer :
 - les 2 baies vitrées de la salle de motricité,
 - les 2 volets roulants mécaniques par 2 VR électriques dans la classe MS-GS,
 - la barrière de l'aire de jeux,
 - les dalles de sol et les jeux,
 - le portillon et la barrière à côté du réfectoire

VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC:

- Voirie :

* Etude de sécurisation de la « traversée de Goulard » : nous avons reçu la synthèse de l'analyse de comptage, faite par le service Voirie de l'Agglomération Agenaise sur une durée de 16 jours des véhicules qui empruntent la voie communautaire n° 9 (avec comme référence une limitation de vitesse à 50km/h). Nous attendons maintenant les propositions de

réaménagement. Les plans sont en cours de finalisation. On constate qu'il y a environ 85 VL /J et 5 PL/J qui empruntent la VC n°9 (50% dans chaque sens). Sur la période d'enregistrement, 1489 véhicules ont été comptabilisés dont 210 excès vitesses, soit environ 14%.

Nous allons également demander de modifier la synthèse avec comme vitesse de référence 30km/h car c'est la limitation en vigueur.

* Etude de sécurisation de la VC n°2 LD « MANAU » (actuellement limitation de vitesse à 70km/h): Nous avons aussi reçu la synthèse de l'analyse de comptage des véhicules. Nous attendons maintenant leurs propositions. On constate qu'il y a environ 510 VL /J et 26PL/J qui empruntent la VC n°2 (51% vers Roquefort et 49% vers Sérignac). Sur la période d'enregistrement, 4666 véhicules ont été comptabilisés dont 1612 excès vitesses, soit environ 34,5%.

- Réparation du pont de JOURDAIN :

Les travaux de reconstruction du pilier gauche ont commencé, ils devraient durer encore deux semaines.

Eclairage public :

- Le service EP de l'Agglo va prochainement nous présenter leur proposition de travaux pour l'extension du réseau vers Bécade et la mise en place de 3 nouveaux points lumineux dans le bourg. Ces travaux seront réalisés cette année.

ACCESSIBILITE:

- Mise à jour du diagnostic de la commune et préparation l'Ad'Ap de patrimoine (Agenda d'Accessibilité programmée) :
- Des erreurs ont été constatées dans les offres des candidats au Marché Public Ad'Ap : les montants inscrits dans les Détails Estimatifs par commune ne coïncidaient pas avec les prix annoncés dans leurs bordereaux des prix Unitaires (BPU, qui seuls sont considérés comme contractuels). Les offres ne sont donc pas comparables d'un candidat à l'autre ; le marché ne peut pas être attribué en l'état. Afin de régulariser la situation en perdant le moins de temps possible, le Bureau Communautaire a validé la solution suivante (conformément à l'article 35 du code des Marchés Publics) : déclarer l'appel d'offres infructueux en raison de l'irrégularité des offres et passer un « marché négocié » avec nos candidats. Cette procédure nous dispense de publicité et rend possible une remise rapide des nouvelles offres (les candidats ayant déjà connaissance du cahier des charges).
- Virginie GAYART nous a demandé de bien vérifier notre liste d'ERP et d'IOP. Le document finalisé lui a été transmis vendredi dernier.
- Travaux de canalisations du Bois Noir : Monsieur Dalens demande où en sont les travaux prévus par l'Agglomération Agenaise. Madame Ferrer, responsable du service des Eaux attendait une réponse du Département au niveau de la réfection de la chaussée.

- Eglise de Mourrens : Avenant au marché de maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer l'avenant au marché de maitrise d'œuvre de l'Eglise de Mourrens présenté par Monsieur Stéphane THOUIN, Architecte et regroupant l'étude de faisabilité de 1 500 € HT et les honoraires de 46 708.13 € HT fixés dans l'acte d'engagement selon le montant prévisionnel des travaux qui s'élèvent à 622 775 .05 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 59 908 € 13 HT, soit 71 499 € 76 TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER l'avenant au marché de maitrise d'œuvre relative à la restauration et mise en valeur de l'Eglise de Mourrens, regroupant l'étude de faisabilité et les honoraires selon le montant prévisionnel des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant

PROCHAINE REUNION de la Commission des Bâtiments : Lundi 13 juin à 20 h 30.

- **Finances 2016** : Le point sur les dépenses et les subventions

Monsieur Le Maire rapporte à l'Assemblée des précisions budgétaires pour cette année 2016 :
En section de fonctionnement :

	PREVU au BP	NOTIFIE
<u>Dotation Globale Fonctionnement (168 402 € en 2015)</u>	153 980 €	147 060 €
<u>Dotation Solidarité</u>	27 320 €	31 354 €
<u>Dotation Péréquation</u>	7 260 €	7 165 €

**RESULTAT : - 2 981 € sur le Budget Communal 2016
17 403 € par rapport à 2015**

En section d'investissement :

	PREVU au BP	NOTIFIE
Subvention Conseil Départemental	11 500 €	0 €
Subvention DETR	11 500 €	0 €
Subvention FST AGGLO AGEN	28 613 €	28 617 €

RESULTAT : - 23 000 € sur le Budget Communal 2016

Observation de Monsieur Charpy Puget lors de la dernière réunion du Conseil Municipal:

Monsieur Le Maire souhaite répondre à la remarque de Monsieur Pascal Charpy Puget, même s'il pensait avoir déjà répondu lors du vote du budget communal.

Le fait que la commune ait à rembourser 20 000 € d'intérêt des emprunts pour l'année 2016 correspond à une politique financière qu'il a engagée avec ses anciennes équipes afin que la commune ne se retrouve pas en difficulté financière et finisse sous la tutelle de l'Etat.

Les diminutions des dotations de l'Etat ne permettront bientôt plus d'équilibrer un budget correctement.

Par ailleurs, le remboursement anticipé des emprunts est impossible à réaliser car le capital dû s'élève à 464 400 € et dépasse le montant de l'excédent dégagé en 2015.

Evacuation des zadistes des biens immobiliers de l'EPFEL :

Monsieur Le Maire profite d'avoir la parole pour adresser ses félicitations à Madame Le Préfet ainsi qu'au Colonel TOUEK pour avoir mené à bien et sans incident l'évacuation des zadistes. Il se réjouit, ainsi que la grande majorité de habitants que la loi soit enfin respectée.

Il espère qu'ainsi, le climat pesant qui s'était établi dans la commune va s'assainir et remercie les riverains pour leur sagesse d'avoir toujours su garder leur calme.

- TRANSPORTS – AGGLOMERATION AGENAISE :

Cristelle BASTIANI, informe le conseil municipal des dernières informations sur le transport.

Elle a rencontré et échangé avec KEOLIS fin avril 2016 :

- Retour satisfaction du Transport A la Demande (TAD) qui est positif, avec l'adaptation du véhicule au nombre de personnes transportées.
- Retour fréquentation des lignes utilisées sur la commune :
 - Ligne 24 (celle du bourg) : très peu fréquentée (ex : 3 Transports à la Demande en mars)
 - Ligne 27 de Goulard : fréquentée (le *TAD de 16h des L, M, Jet V scolaire est devenu Ligne régulière*). Une perspective éventuelle serait la fusion de la ligne 24 et de la ligne 27
- Focus sécurité (gilet ou brassard jaune)

- Lors de la dernière commission AGGLO il a été rappelé les compétences vis-à-vis des arrêts de bus et notamment la Commission Transport AGGLO a la Compétence transport URBAIN dont les missions sont d'organiser le Transport, Réseau, Matériel, Horaire, Définir les points d'arrêts Et la Commission Voirie : Aménagement arrêt de bus (aménagement de voirie) et donc selon le lieu de l'arrêt peut être à la charge soit du Département, de la Commune ou de l'Agglomération. La commission Transport propose pour la mise aux normes accessibilité :

- Arrêts scolaires hors scope
- Arrêts urbains : choix d'un arrêt par commune

Fiches circuits : choix entre 2 versions de fiches tarif proposées par Keolis. Le conseil municipal opte pour la version plus complète avec les tarifs et les horaires

Circuit 214 :

Concernant le circuit de regroupement pédagogique spécifique à l'école de Sainte Colombe, Madame BASTIANI précise que le nouvel arrêt demandé au lieudit Buscasse concerne désormais 5 enfants et qu'il a été validé par l'Agglomération d'Agen. La commune a proposé un nouveau circuit qui a été testé et qui montre un vrai gain de temps.

Prise en charge des participations financières des familles auprès de Kéolis :

Suite à la modification des conditions d'utilisation du ramassage scolaire pour le circuit 214 par l'Agglomération Agenaise, Monsieur le Maire propose après avis favorable du Bureau Municipal, de prendre en charge la participation financière de chaque enfant fréquentant le circuit.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
Le conseil municipal

- **ACCÉPTE** la prise en charge financière pour chaque enfant fréquentant le circuit 214 (mis en place en raison d'un regroupement pédagogique).
- **S'ENGAGE** à verser à la société KEOLIS, le montant de 27 € par enfant inscrit à compter de l'année scolaire 2016/2017 et les suivantes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- **Agglomération Agenaise**

- **Comptes Rendus :**

Monsieur Jean Marc Colin informe le conseil municipal des principales décisions prises en bureau ainsi qu'en conseil communautaire de l'Agglomération d'Agen.

- bureau du 14 avril :

Validation des prévisions pour l'embauche de saisonniers durant les congés estivaux : 35 ripeurs et 42 saisonniers pour la partie Enfance Jeunesse.

Validation de la subvention de 81 000 € pour le fonctionnement pour de la crèche de Roquefort

Cession de terrain à l'Agropole pour l'extension de l'entreprise « La cité Gourmande »

Cession à Castelculier : terrain de 3300 m2 pour une grande surface

- bureau du 21 avril : Ouverture de la Maison de l'Habitat à Agen (à la mairie d'Agen) pour la création d'un guichet unique.

- Bureau du 12 mai : Volet de programmation sociale

Validation des sites majeurs : Sainte Colombe reconnu site majeur

Déclinaison du schéma vélo

Aire des gens du voyage : tensions autour de l'accueil des gens du voyage

- Bureau du 26 mai : Informations sur les compétences avec la Région

- **Commissions Communales :**

- **Cadre de Vie :**

TERRAIN DE TENNIS COMMUNAL / TARIFS DES LOCATIONS :

Suite à la réfection du terrain de tennis communal, Monsieur le Maire propose après avis favorable du Bureau Municipal, de fixer les prix pour l'utilisation du court de tennis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, à compter du 13 juin 2016 :

Le conseil municipal

- **DECIDE** de créer une carte d'adhérent avec photo pour chaque membre à jour de sa cotisation.
- **FIXE** les tarifs pour chaque année civile comme suit :

Pour les utilisateurs de la COMMUNE

CARTE FAMILLE : 50 €

CARTE ADULTE INDIVIDUELLE : 20 €

CARTE ENFANT -15 ANS : 10 €

Pour les utilisateurs HORS COMMUNE

CARTE INDIVIDUELLE (adulte ou enfant) : 50 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs.

Ce tarif sera valable exceptionnellement jusqu'au 31 décembre et ensuite pour l'année entière.

Un règlement adapté sera mis en place.

Une inauguration est prévue le vendredi 1^{er} juillet à 18 h.

CEREMONIE : 1 ENFANT / 1 ARBRE :

Elle aura lieu le samedi 18 juin à 11 h. Parents et enfants iront ensuite à l'Aire de l'Amandier découvrir l'arbre planté à l'occasion de la naissance des bébés avec les membres du Conseil Municipal présents. Un vin d'honneur sera servi sur place.

14 familles ayant eu un bébé en 2015 sont conviées

ASSOCIATIONS :

Un questionnaire a été envoyé à toutes les associations pour mieux les connaître.

PROCHAINE REUNION : elle aura lieu le lundi 13 juin à 18 h 30 pour une visite de Mourrens. Cette visite est ouverte à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

• **Urbanisme :**

1. Etat d'avancement du PLUi

La date d'arrêt du PLUi a été repoussée au 6 Octobre 2016.

2. La commission s'est réunie le 18 mai pour évoquer le projet de règlement :

Il a été fait un rapprochement avec les remarques faites concernant ce projet de règlement du 17 mars:

-l'interdiction de dépôts de ferrailles, matériaux et autres déchets en zone urbanisable à usage d'habitation a bien été reprise.

-possibilité de construire en limite séparative ou à au moins 3 m au lieu des 4m que nous avons évoqués en zone UD

-la construction maximale est de 9m en zone UA (le bourg), en zone UC et UD cela reste à déterminer.

-la hauteur limite des murs pleins des clôtures n'a pas été précisée mais peut l'être en fonction des communes. Nous nous étions prononcés sur 1 m.

-nous n'avons pas eu de réponse sur les questions concernant la TAG (il y ait fait mention de "disposition particulières en attente de réception").

-le recul sur la RD119 serait de 10m au lieu de 25m. Ce point n'est pas très clair dans le règlement car cette voie n'est pas répertoriée comme axe à grande circulation.

Ensuite, nous avons évoqué les points du règlement que l'Agglomération d'Agen a mis en avant et sur lesquels il convient de se prononcer:

- la couleur des tuiles, le choix reste sur des teintes traditionnelles de la région, c'est-à-dire pas de tuiles noires ou grises.

- la palette chromatique n'a pas fait l'objet de remarque particulière;

- la hauteur de clôture a déjà été abordée lors d'une précédente commission (1m)

-les toitures à quatre pans sur rez de chaussé ne posent pas de problèmes

- hauteur des constructions en zone UD et UC limitée à R+1 (7m)

-concernant les places de parking, il n'a pas été fait de remarques particulières à part que 1 place de parking visiteur pour 8 logements, était peut-être un peu faible.

Lors de cette commission il a été décidé de laisser un exemplaire écrit de ce projet de règlement consultable à la mairie compte tenu de la difficulté de le lire sur écran, afin de permettre aux membres de la commission de le consulter et d'y apporter éventuellement des remarques.

Il a été également demandé de faire un tableau résumant ce règlement en fonction des différentes zones.

3. Le 24 mai : Réunion intercommunale entre Brax, Roquefort, Estillac et Sainte Colombe pour voir les points du règlement d'urbanisme qui pouvaient être communs et ainsi avoir les mêmes règles entre communes limitrophes.

Suite à cet échange, il est ressorti les points suivants :

- hauteur de construction maximale 7m+1
- 4 pans autorisés, tuiles noires sur les communes à part sur Sainte Colombe.
- 2 places de parking de midi (avec surface de 25m²)
- 1,5m pour les clôtures sauf pour Sainte Colombe (1m) et pas de plastique ou matériaux de basse qualité, les crépis des murs accordés au ton maison (voir palette chromatique du règlement)
- nuancier ok

Il a également été abordé la proportion d'espace verts à conserver au sol (non vu en commission) : 15% par logement mais nous n'avons pas vu les différences entre différentes zones (UB, UC et UD) et 10% d'espaces verts communs pour les projets de 9 logements ou plus et 5% pour ceux de 8 ou moins.

4. le 25 mai Annulation de la réunion prévue pour l'inventaire des changements de destination et éléments de patrimoines à sauvegarder en raison de la météo. Un délai supplémentaire a été accordé par l'Agglomération Agenaise.

5. le 31 mai : Réunion des communes de l'Ouest Agenais avec les services de l'Etat.

Les services de la DDT et de la Préfecture sont en désaccord avec l'Agglomération Agenaise sur la question des zones 3AU (Sainte Colombe n'en a pas prévu dans le zonage V3).

Les services de l'Etat n'ont pas le même mode de calcul de la surface à urbaniser compte tenu des besoins annoncés, et ils conseillent de fortement réduire la surface constructible par rapport à la V3 du zonage.

Concernant Ste Colombe, ils nous ont informés qu'ils préféreraient concentrer les zones constructibles plutôt à l'arrière de Goulard en se rapprochant au maximum de la TAG.

Il convient également de préciser la zone AUX (anciennement chez Zanelli)

Il faut également éviter les constructions en linéaire

Il faut faire attention à l'intégration paysagère possible ou non pour les terrains situés près du bourg ainsi qu'aux zones marquées en UD sur lesquels on ne peut pas imposer de densité minimale.

PROCHAINES REUNIONS :

- réunion publique pour la population de la commune vendredi 10 juin à 18 h
- réunion avec les services de la préfecture concernant le PPRI le mardi 14 juin
- réunion avec l'architecte des bâtiments de France concernant le périmètre des monuments historiques de la commune le jeudi 16 juin.

Après tous ces nouveaux éléments, la Commission d'Urbanisme se réunira pour continuer à travailler le zonage.

- **Communication :**

Téléalerte : le formulaire d'inscription en ligne sera mis en place sur le site début juin.

L'ordinateur pour la recherche d'emploi équipé d'internet et imprimante a été mis à disposition des usagers à l'agence postale depuis le 23 mai.

Opération Livres en liberté : deux endroits ont été retenus pour cette opération : la cabine téléphonique en bois du bourg et le hameau de Goulard où le projet serait de réutiliser l'ancienne cabine de verre du bourg pour la déplacer à Goulard.

- **Manifestations :**

Marchés gourmands : L'association « Les amis du Patrimoine » proposera des visites guidées à partir de 17 h avant les marchés gourmands.

L'inauguration du lavoir d'Aurou est déjà bien organisée par Madame Denise MARAVAL.

Les marchés gourmands auront lieu du 15 juillet au 19 août le vendredi soir.

Les animations sont pratiquement calées. Il manquerait un exposant qui proposerait des viandes.

Une réunion de la commission sera organisée d'ici fin juin.

- **Affaires scolaires :**

- Conseil d'Ecole extraordinaire : la directrice a présenté un nouveau volet spécial attentats à rajouter au PPMS.

- TAP : le planning des TAP de la rentrée de septembre est en cours de finalisation, afin que tout soit prêt à envoyer aux familles pour fin juin.

- Aire de jeux de la maternelle : plusieurs sortes de jeux ont été proposées à la Madame la directrice qui va donner ses priorités afin de finaliser l'achat de jeux et dalles. Ces nouveaux équipements seront installés durant l'été.

- PROCHAINE REUNION de la commission : le jeudi 9 juin – prochain conseil d'école : le 16 juin.

- **Carrière de calcaire située aux lieux dits « Carrérot de Baquerat » et « La Bourdette » :**

Le 3 mai Monsieur le Maire et Madame DUMAS Adjointe, ont été reçus en Préfecture par Monsieur Jacques RANCHERE, Secrétaire Général de la Préfecture qui souhaitait s'informer sur les suites données à la Société ROUSSILLE pour leur demande de réouverture et de réhabilitation de la Carrière.

Un nouveau rendez-vous est fixé sur place le lundi 13 juin par Monsieur le Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal, de nouveau consulté, maintient son refus de réouverture du site et charge Monsieur le Maire et Madame Dumas d'en informer Monsieur RANCHERE.

- **ENVIRONNEMENT :**

Le plan départemental d'élimination des déchets est en cours de révision.

Un audit a été réalisé sur les 8 déchetteries de l'Agglomération Agenaise. Il est envisagé de passer à 5 sites. Une étude pour l'agrandissement du site de Brax est en cours.

Des bennes d'éco mobilier vont être installées afin de recycler ou de donner une 2eme vie au mobilier. La commune a pris rang pour un point d'apport volontaire : cartons et emballages à Bécade.

- **PERSONNEL COMMUNAL :**

Restauration scolaire : Monsieur LUONG Cyril a donné sa démission pour le 5 juin. La commission a passé un appel à candidatures et a retenu pour ce poste Madame Valérie HOHWALD. Elle est actuellement en contrat jusqu'au 5 juillet 2016.

Ecoles : Le congé maladie longue durée d'une ATSEM est en train de s'achever, le comité médical va statuer sur la possibilité de reprise du travail pour cet agent.

- **Questions diverses :**

- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 5 juillet à 20 h 30**

- **INFORMATIQUE du SECRETARIAT DE LA MAIRIE :**

Le secrétariat de la mairie a été victime d'un cryptage des données informatiques et des sauvegardes au niveau du serveur. Le matériel était mal sécurisé au niveau de l'anti-virus et de la box qui permettait un accès trop facile sur internet. Une demande de rançon a été faite que la commune a refusé de payer.

La commune avait mis en place une sauvegarde déportée payante des données pour les logiciels métiers (type compta, paye, élections) auprès du centre de gestion et cette sauvegarde ne fonctionnait plus depuis 3 semaines.

Le secrétariat possédait une sauvegarde récente des logiciels métier et une sauvegarde plus ancienne des données bureautique qui ont été restaurées sur le serveur.

En réinstallant le serveur, la société Acsys a mis en place un système de sauvegarde journalier sur des disquettes qui s'éjectent après la sauvegarde et qui ne peuvent plus être cryptées. Les disquettes sont conservées à l'abri.

L'idéal serait des sauvegardes déportées tous les soirs, mais le débit internet n'apparaît pas suffisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente.